

LE BALBUZARD PECHEUR



Le Balbuzard pêcheur est un rapace diurne d'assez grande taille, plus grand que la buse, aux ailes longues et assez étroites. Compte-tenu de son alimentation très spécialisée pour ne pas dire exclusive, le balbuzard a besoin de milieux aquatiques riches en poissons et ce toute l'année.

L'habitat doit simplement posséder, outre des eaux poissonneuses en toutes saisons, des supports de nid favorables, naturels ou artificiels (arbre dominant, pylône, piton rocheux...) en saison de reproduction. Des perchoirs en milieu ouvert sont toujours appréciés.

La femelle pond en moyenne 3 œufs blanc-crème tachés de brun-roux qu'elle couve pendant environ 5 semaines. Les jeunes sont volants à l'âge de 7-8 semaines.

L'espèce a longtemps été persécutée par les pêcheurs/pisciculteurs du fait de son régime piscivore et a été longtemps menacée. C'est la raison pour laquelle elle ne se reproduisait pas en France continentale.

L'installation d'un couple nicheur en Forêt d'Orléans dans les années 80 a donc été une surprise. Grâce à la protection, le couple s'est maintenu et au bout d'une dizaine d'années, une petite population nicheuse a vu le jour. L'espèce se porte donc un peu mieux.

Le balbuzard pêcheur adulte mesure environ 58cm pour une envergure de 127 à 174 cm et un poids de 1.200 à 2.050 kg. Il peut vivre plus de 30 ans.

Il a été observé en action de pêche par les bénévoles de l'AAPPMA sur le plan d'eau du parc départemental de Chamarande en juin 2023.

Source : Oiseaux.net

Crédit Photo : Le Derv Photographie



— Le Derv Photographie —

JOURNÉE MONDIALE
DE LA BIODIVERSITÉ



Le Derv Photographie
@ledervphotographie · Photographe



Participer Depuis mai 2018, il est désormais possible de participer à l'inventaire des espèces de sa commune en **transmettant ses observations aux experts**. Il suffit de quelques clics pour partager ses observations : prenez une ou plusieurs photos de l'espèce que vous souhaitez identifier et transmettez sur le site

<https://inpn.mnhn.fr/informations/inpn-especes> ou en téléchargeant l'application INPN espèces